

Licence professionnelle GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - Formateur en milieu professionnel -

OBJECTIFS

La licence professionnelle « Formateur en milieu professionnel » vise la construction de compétences pour concevoir des stratégies de formation fondées :

- sur l'analyse des situations de travail, l'activité et les processus d'apprentissage et de développement ;
- sur l'utilisation de moyens et de méthodes différenciées.

MODALITES DE RECRUTEMENT

■ sur sélection :

Les étudiants peuvent être admis soit au titre de la formation initiale, soit à celui de la formation continue. Dans les deux cas, l'admission est prononcée par une commission sur la base d'un dossier individuel suivi, éventuellement, d'un entretien d'approfondissement. Le dépôt des dossiers de candidatures est à effectuer **avant le 9 Juin 2010**.

Une deuxième sélection aura lieu début septembre avec dépôt des dossiers pour le **27 août 2010** au plus tard.

• *Formation initiale*

(Dossier de candidature à demander à la scolarité : M. Sylvain Kuehn-bureau 123C-1^{er} étage-Faculté de Lettres)

Les candidats doivent être titulaires d'un :

- DEUG (ou première et deuxième année de licence validées) de Psychologie, Sociologie, d'IUP Management et Gestion des entreprises (spécialisation éducation/formation)... ;
- DUT Information-Communication, Services Réseaux et Communication, secondaires (génie mécanique, électronique...);
- BTSA ;
- BTS Informatique ;
- DUT ou BTS d'autres spécialités, selon les profils individuels ;

L'accès peut être envisagé après validation des acquis (décret du 23 août 1985), notamment pour :

- les étudiants possédant un niveau de qualification III (bac + 2) ;
 - les étudiants titulaires de diplômes ou titres étrangers,
- et ayant acquis une expérience significative, notamment d'ordre pédagogique.

• *Formation continue*

(Dossier de candidature à demander au SUFCOB (Maison de l'Université) : Mme Martine Bailly)

Les candidats doivent être titulaires d'un titre ou diplôme attestant d'un niveau de qualification III (bac + 2).

À défaut, l'accès peut être envisagé après validation des acquis (décret du 23 août 1985), spécialement pour les candidats ayant acquis une expérience significative, notamment d'ordre pédagogique, dans les secteurs de l'éducation, de la formation ou du travail social.

• Contrat professionnalisation

La formation est ouverte en contrat de professionnalisation en alternance université/entreprise. (Dossier de candidature à demander au SUFCOB (Maison de l'Université) : Mme Martine Bailly)
 Les candidats doivent être titulaires d'un titre ou diplôme attestant d'un niveau de qualification III (bac + 2).
 À défaut, l'accès peut être envisagé après validation des acquis (décret du 23 août 1985), spécialement pour les candidats ayant acquis une expérience significative, notamment d'ordre pédagogique, dans les secteurs de l'éducation, de la formation ou du travail social.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Contenu de la formation

Les unités d'enseignement sont les suivantes :

Tronc commun

- U.E. 1 : Organisation de stratégies d'apprentissage (129h)
- U.E. 2 : Fonctionnement cognitif et didactique professionnelle (90 h)
- U.E. 3 : Formation à distance et technologies éducatives (30h)
- U.E. 4 : Conduite de l'alternance et dispositifs de formation – Droit (30 h)
- U.E. 5: Stage (s) : Période d'Immersion (140h)
- U.E. 7 : Accompagnement et évaluation des compétences (30 h)
- U.E. 8 Réalisation d'un projet tuteuré et méthodes pédagogiques (66 h + 150 h)
- U.E. 9 : STAGE(S) : Période d'application (280h)

Module de spécialisation optionnels (au choix, 1 sur 3) (75h)

- U.E. 6 : AST : « Apprentissages en situation de travail et didactique professionnelle » ;
 AFI : « Apprentissages fondamentaux et lutte contre l'illettrisme »
 FOAD : « Technologies pour l'apprentissage et FOAD »

Chaque unité d'enseignement est organisée sur une ou plusieurs demi-journée(s) fixe(s). Chaque unité d'enseignement est semestrielle.

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 5

INTITULÉ DES MATIÈRES (éléments constitutifs des UE)	CM	TD	Tot	Crédits euro péens	Type d'examen				Coef C.C.	Coef Écrit	Total coef
					Première Session		Session SEPTEMBRE				
					C.C.	Écrit	C.C.	Écrit			
UE 1 ORGANISATION ET STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE 129 heures											
Module 11 - Méthodes pédagogiques											
11A Histoire des courants pédagogiques	18h		18h			Rapport		Rapport		1	
11B Méthodologie du formateur		39h	39h		CC		Report		2		
TOTAL Module 11	18h	39h	57h	4							1
Module 12 – Cognition et processus d'apprentissage											
12A Psychologie cognitive, théorie des apprentissages et éducatibilité cognitive											
<i>12Aa Psychologie cognitive</i>	18h		18h			Écrit		Écrit		1	
<i>12Ab Théorie des apprentissages et éducatibilité cognitive</i>	18h		18h								
12B Cognition sociale, apprentissages fondamentaux, Apprentissage et multimédia											
<i>12Ba Cognition sociale et apprentissages fondamentaux,</i>	18h		18h			Écrit		Écrit		1	
<i>12Bb Apprentissages et multimédias</i>	18h		18h								
TOTAL Module 12	72h		72h	8							2
TOTAL UE 1	90h	39h	129h	12							2

UE 2 FONCTIONNEMENT COGNITIF ET DIDACTIQUE PROFESSIONNELLE 90 heures											
Module 21 – Didactique professionnelle											
21A Analyse de l'activité des opérateurs	18h		18h			Écrit		Écrit		2	
21B Didactique prof. et analyse du travail	27h		27h			Écrit		Écrit		1	
TOTAL Module 21	45h		45h	5							1
Module 22 – Fonctionnement cognitif et publics											
22A Fonctnt cognitif & info. symboliques	12h		12h			Écrit		Écrit		1	
22B Troubles des apprentissages	12h		12h		CC		Report		1		
22C Sociologie de l'illettrisme	6h	15h	21h		CC		Report		1		
TOTAL Module 22	30h	15h	45h	5							1
TOTAL UE 2	75h	15h	90h	10							2

UE 3 FORMATIONS OUVERTES ET À DISTANCE ET TECHNOLOGIES ÉDUCATIVES 30 heures											
A Outils nouvelles technologies éducatives	12h		12								
B Pédagogie & nouvelles techno. Educ.	18h		18h		CC		Report		1		
TOTAL UE 3	30h		30h	2							1

UE 4 CONDUITE DE L'ALTERNANCE ET DISPOSITIFS DE FORMATION - DROIT: 30 heures											
41 Droit de la formation	6h		6h								
42 Conduite de dispositifs		12h	12h		CC		Report		1		
43 Conduite de formations par alternance		12h	12h								
TOTAL UE 4	6h	24h	30h	2							1

UE 5 STAGE(S) : PÉRIODE D'IMMERSION : 140 heures											
Période d'immersion			140h	4							1

SEMESTRE 6

INTITULÉ DES MATIÈRES (éléments constitutifs des UE)	CM	TD	Tot	Crédits euro péens	Type d'examen				Coef C.C.	Coef Écrit	Total coef
					Première Session		Session SEPTEMBRE				
					C.C.	Écrit	C.C.	Écrit			

UE 6 SPÉCIALISATION un module au choix : 75 heures											
1 Module AST : Didactique professionnelle et situation de travail											
61A Ergonomie		18h	18h		CC		Report		1		
61B Analyse du travail	24h	3h	27h		CC		Report		1		
61C Approfondissement didactique prof.	30h		30h			Écrit		Écrit		1	
TOTAL MODULE AST	54h	21h	75h	8							3
2 Module AFI : Apprentissage de savoirs fondamentaux et illettrisme											
62A Apprentissage de la lecture	33h		33h			Écrit		Écrit		3	
62B Pratiques pédagogiques de la lecture		12h	12h								
62C Bas niveaux qualif. & organisations	12h	6h	18h								
62D Activités numériques		12h	12h		CC		Report		1		
TOTAL MODULE AFI	45h	30h	75h	8							3
3 Module FOAD-TA : FOAD et Technologies pour l'apprentissage											
63A Individualisation, auto-formation et accompagnement en FOAD	15	10	25			Écrit		Écrit		1	
63B Technologies pour l'apprentissage et FOAD	10	15	25		CC		Report		1		
63C Conception d'un dispositif FOAD et création de ressources	15	10	25		CC		Report		1		
TOTAL MODULE FOAD	40h	35h	75h	8							3
TOTAL UE 6			75h	8							3

UE 7 ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION DES COMPÉTENCES : 30 heures											
71 Construct et évaluation de référentiels	12h		12h		CC	Report			1		
72 Etat des certifications	9h		9h								
73 Modalité d'évaluation des compét.	9h		9h								
TOTAL UE 7	30h		30h	2						1	
UE 8 RÉALISATION D'UN PROJET TUTEURÉ ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : 216 heures											
Module 81– Méthodes pédagogiques, pratique et application des outils											
81A Méthodes pédagogiques	30h		30h		Écrit	Écrit			1		
81B Pratique et application des outils		36h	36h								
TOTAL Module 81	30h	36h	66h	2						1	
Module 82 – Projet tuteuré & Mémoire											
Projet tuteuré et mémoire			150h	10	Rapport + Soutenance						2
TOTAL UE 8	30h	36h	216h	12						3	
UE9 STAGE(S) : 280 heures											
Période d'application			280h	8						2	

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université
<http://www.u-bourgogne.fr/>

Chacune des UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **La présence aux enseignements (CM et TD) est obligatoire.**

Les inscriptions aux examens « inscriptions pédagogiques », distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et doivent être réalisées en début d'année universitaire auprès du Secrétariat (les dates seront précisées le jour de la rentrée ou par voie d'affichage).

● Sessions d'examen : précisions

La validation de la licence professionnelle est annuelle et s'appuie sur deux sessions d'examens :

La première session est composée d'écrits, d'oraux et de rapports qui se déroulent en cours d'année (principalement en janvier et en mai-juin)

La deuxième session est organisée pendant la première quinzaine de septembre : elle porte sur les UE non validées lors de la première session, notamment en ce qui concerne la soutenance et le rapport de stage.

L'étudiant n'ayant pas validé son année à la première session repasse en deuxième session les matières inférieures à 10/20 des UE ou modules non validés. Il peut cependant conserver à sa demande le bénéfice des UE (ou modules) pour lesquels il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Une nouvelle inscription universitaire est nécessaire si le mémoire n'est pas soutenu avant la fin du mois d'octobre.

● Règles de validation et de capitalisation :

Selon les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 17/11/99, la licence professionnelle est attribuée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (y compris stage et projet tuteuré) et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE 5 et UE 9 et module 82).

Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience est conditionnée à la justification d'une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole d'au moins trois années.

Le jury de validation des acquis de l'expérience se prononce au vu d'un dossier et à l'issue d'un entretien, en précisant l'étendue de la validation, et, en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Il précise les prescriptions éventuelles nécessaires à la mise en oeuvre de ce contrôle complémentaire.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

STAGE

Stage pratique en entreprise ou institution de formation, d'une durée cumulée de 12 semaines (420 h), comprenant une période d'immersion d'au plus 4 semaines (140 h) sur la connaissance du secteur professionnel et une période d'application en lien avec l'option choisie d'au moins 8 semaines (280h).

LES COMPETENCES ACQUISES

Les compétences professionnelles acquises sont, dans le cadre de la formation et de l'éducation, principalement la construction, la mise en oeuvre, la conduite et l'évaluation :

- de situations d'apprentissages professionnels et de développement ;
- de remédiations dans les savoirs fondamentaux ;
- d'usages de la FOAD et des technologies pour l'apprentissage.

LES DEBOUCHES

Cette licence permet notamment d'accéder aux métiers de formateurs spécialisés dans les apprentissages professionnels et le développement de compétences, d'enseignant technique, d'enseignant spécialisé dans l'illettrisme et le soutien scolaire, d'animateur de centre de ressources, d'enseignant à distance, de coordonnateur pédagogique, de coordonnateur de dispositif en alternance.

Les fonctions suivantes sont spécialement concernées :

- Conduite de formation en alternance, ou de formation à distance ;
- Gestion de processus d'exclusion : lutte contre l'illettrisme ;
- Gestion de centre de ressources ;
- Conception et usage des technologies pour l'apprentissage, apprentissages professionnels et fondamentaux, pour l'information et la communication ;
- Auto-formation ;
- Accompagnement de la validation des acquis de l'expérience ;
- Insertion par le travail

CONTACTS

**Responsables de formation : Jean-Michel BOUCHEIX (Université)
Gilbert RENAUD AGROSUP – EDUTER**

Scolarité – secrétariat pédagogique :

Formation initiale :

-Scolarité

Sylvain Kuehn : 03.80.39.57.01 – Bureau 123C – Bâtiment Droit-Lettres
sylvain.kuehn@u-bourgogne.fr

-Secrétariat pédagogique

Catherine LOBET : 03.80.39.39.90 - Bureau R21 – Pôle AAFE
catherine.lobet@u-bourgogne.fr

Formation continue :

Martine BAILLY : 03.80.39.51.93 – SUFCOB – Maison de l'Université – Esplanade Erasme
martine.bailly@u-bourgogne.fr

Composantes de rattachement :

UFR Sciences Humaines – 2, Bd Gabriel 21000 DIJON
AGROSUP – EDUTER – Bâtiment Champs Prévois 21000 DIJON